

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-623643

7/18/24 MA Optique

Autres

61063

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5098

Société :

Ran Retraite

Abdellah

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABDELAHIT

Abdellah

Date de naissance :

19/05/1950

Adresse :

Ferme Zain Idriss - Douar Bouchareb - TACRA

Tél. :

0673 779781

Total des frais engagés :

= 881,10 Dhs

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور الباجي خالد
Dr. Khalid BAJI
Cardiologue
183 Av. Mohamed V, Gueliz
Marrakech Tel : 05 24 43 88 18

Date de consultation :

04/05/2021

Nom et prénom du malade :

ABDELAHIT Abdellah

Age: 71 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Coronaro pathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Marrakech

Le : 04/05/2021

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| 04/05 | | | G | INP : 071007307 Dr. S. Cardiologue 183, Av. Vigiliante V, G Marrakech - Tel : 05 24 43 |

PHARMACIE SIDI DAOUD
EXECUTION DES ORDONNANCES

| | | |
|---|------|--|
| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | 124, Doura Sidi Daou Targa Montant de la Facture Marrakech |
| PHARMACIE SIDI DAOU Dr. EL OUIDANI AICHA 124, Doura Sidi Daou Targa Marrakech Tél/Fax : 05 24 34 78 77 | | Je déclare 881,15 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|------|------------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Particien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|-------------------------------------|-------------------|--------|----|----|----|------------------------------------|
| | | AM | PC | IM | IV | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| | |
|----------|----------|
| | H |
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | G |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BAJI Khalid

Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nice

الدكتور الباقي خالد

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين
خريج كلية الطب بنين بفرنسا

..... Marrakech, le في شن، في Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba& Casablanca

Plavix 75 mg, cp. pel b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba& Casablanca

Corvasal 2 mg, cp. 1
P.P.V : 46,70 DH

6 118001 08

Mr ABDERRAHIM ABDELLAH

- 48,15. 1 - COSYREL 5/5 1 cp le matin
- 316,00. 2 - PLAVIX 75 1 cp le matin
- 222,00. 3 - CARDIOASPIRINE 1 cp à midi
- 254,00. 4 - NOLIP 20 1 cp le soir
- 16,75x2 5 - CORVASAL 1 cp matin et soir
- 11,90 6 - PANTOPRAZOL 20 GT 1 cp le matin



PHARMACIE SIDI DAOU

Dr. EL OUIDANI Aicha
124, Douar Sidi Dapou Targa
Marrakech
Tél/Fax : 05 24 34 68 77

PHARMACIE SIDI DAOU
Dr. EL OUIDANI Aicha
124, Douar Sidi Dapou Targa
Marrakech
Tél/Fax : 05 24 34 18 77

دكتور الباقي خالد
Dr. Khalid BAJI
Cardiologue
183 AV. Mohamed V, Guéliz
Marrakech. Tel : 05 24 43 88 18